



VTB AU QUOTIDIEN
NOUVELLE SERIE N°41
DU 22 Novembre 2017

La Voix des Travailleurs du Bénin

Journal de la confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin
(CSTB)

Vtbcstb@yahoo.fr Tél : 67-08-61-14 / 64-58-00-86

Directeur de Publication : Nagnini KASSA MAMPO

Prix : 100 F

Rédacteur en Chef : Joseph AÏMASSE

Sommaire

Editorial.....	page 1 ; 2
Déclaration des confédérations et centrales syndicales.....	page 2 ; 3
Déclaration de la CSTB sur l'affaire METONGNON.....	page 4 ; 5

EDITORIAL

Les peuples du Bénin et les travailleurs en particulier, vivent douloureusement une tragi-comédie montée et mise en scène par le gouvernement de Patrice TALON. Il s'agit de la fameuse "affaire CNSS/BIBE" qui a conduit à l'audition et à la garde à vue, le vendredi 17 novembre 2017, du camarade Laurent METONGNON qu'une certaine presse traite de « bruyant syndicaliste ». Depuis le conseil des ministres qui a "découvert ce pot aux roses", tout est mis en œuvre pour vilipender et tenter de déstabiliser cet ardent défenseur des libertés et de la bonne gouvernance.

Sentant venir le danger, ne serait que par le lynchage médiatique entretenu dans la période, les sept (07) confédérations et centrales syndicales du pays avaient pris une déclaration en date du 15 novembre 2017 après avoir écouté leurs trois (03) collègues envoyés au CA/CNSS. Elles mettaient déjà en garde contre les dérives éventuelles du pouvoir de TALON, vue la manière partisane et illégale dont le dossier se mettait en évidence. Elles dénonçaient aussi la menace contre la paix si la justice devrait

être instrumentalisée dans cette affaire. Et cela n'a pas raté puisque après son audition à la BEF et à la surprise générale, (même des avocats), Laurent METONGNON est gardé à vue. La ruse et la rage sont apparues vertement, la CSTB est alors sortie aussi de ses gongs par une déclaration ce lundi 20 novembre pour expliquer en quoi tout ce montage est grossièrement politique, visant à terroriser toute velléité contestataire et exiger la libération immédiate du "Premier détenu politique de l'ère TALON".

Ces deux (02) textes sont publiés in extenso dans ce numéro de VTB.

Ce lundi 20 novembre 2017 par une requête conjointe adressée au Ministre d'Etat, chargé du plan et du Développement, les Confédérations demandent la convocation en urgence d'une session extraordinaire de la Commission Nationale de Concertation et de Négociation Collectives Gouvernement/Centrales et Confédérations Syndicales. Le seul point proposé à l'ordre du jour est l'examen des différents cas de violation des libertés syndicales et d'expression.

Bonne initiative puisqu'elle permet de s'adresser au pouvoir autocratique et ruineux, de le mettre en garde et d'exiger la libération de METONGNON.

Mais assurément cela seul ne saurait suffire aujourd'hui. Avec la longue grève des agents de la santé, TALON a montré sa plus grande faiblesse : tant que vous parlez seulement et que vous n'exercez aucune pression sur lui, il n'a que cure de votre parole. Il faut agir donc : **Et la**

DECLARATION DES CONFEDERATIONS ET CENTRALES SYNDICALES DU BENIN SUR L'AFFAIRE DE PLACEMENT DES FONDS PAR LES DIRIGEANTS DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS) PENDANT LA MANDATURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) DIRIGEE PAR LE CAMARADE LAURENT METONGNON.

Le contenu du relevé du conseil des ministres du jeudi 02 novembre 2017 fait état de l'étude d'un « rapport de vérification de versement de commissions accordées à des dirigeants de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) » suite à des placements de fonds effectués à la BIBE par les dirigeants dont notamment l'ancien Directeur Général Célestin AHONON, l'ancien DFC Moussa Sévérin MORA et l'ancien président du Conseil d'Administration, Laurent METONGNON. Depuis lors, le camarade METONGNON fait objet d'un lynchage médiatique et plusieurs presses clament la culpabilité du camarade qui est jugé et condamné dans les journaux relayant les propos du conseil des ministres, du ministre des finances sans oublier l'actuel Directeur Général de la CNSS qui lui aussi soutient le gouvernement dans ses déclarations d'accusation de Laurent METONGNON.

Cette situation a été à l'origine d'une réunion extraordinaire du collège des Secrétaires Généraux des Confédérations et Centrales syndicales du Bénin élargie aux représentants des travailleurs dans le

première action attendue aujourd'hui, c'est une grève générale de protestation de 24 ou 48 heures pour dire Halte, ça suffit ! Après pourra suivre une grève générale de tous les secteurs d'activités jusqu'à satisfaction des revendications des travailleurs. C'est cela qui est attendu aujourd'hui de tous et maintenant !

Conseil d'Administration de la CNSS au cours de la mandature présidée par le camarade Laurent METONGNON le lundi 13 novembre 2017 à la Bourse du travail.

Il s'agit des camarades :

- Laurent METONGNON désigné par la CSTB ;
- Pascal D. TODJINOU désigné par la CGTB ;
- Edouard ADEGOKE désigné par la CSA-Bénin.

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour : **Examen de la situation entretenue autours des décisions prises pendant cette mandature depuis la publication du communiqué du Conseil des Ministres du jeudi 02 novembre 2017, notamment en sa page 7.**

Afin de mieux appréhender la situation, le collège des Secrétaires Généraux a tenu à écouter individuellement et collectivement les représentants des travailleurs dans cette instance tripartite où sont représentés équitablement le Gouvernement, le

Patronat et les Travailleurs à raison de trois (03) représentants par entité.

Après un examen minutieux du communiqué du Conseil des Ministres qui parle de «versement de commissions occultes », d'« actes de gestion frauduleuse » de « poursuites judiciaires » , en passant par les interventions des différentes parties à travers la presse et les réseaux sociaux ainsi que les explications à eux données par les représentants des Travailleurs, les Secrétaires Généraux ont pris la mesure des dérives qui guettent le Bénin si ce dossier continu par être traité comme il est fait actuellement.

En effet, les exhibitions de documents et autres déballages tendant à opposer les travailleurs à leurs représentants et à faire de ceux-ci, notamment du Camarade Laurent METONGNON, la risée de nos populations, ne peuvent guère entretenir dans notre pays le maintien de la paix tant nécessaire à notre développement.

C'est pourquoi, les Secrétaires Généraux condamnent avec énergie cet

état de chose et en appellent à l'intelligence individuelle et collective de tous pour que la manipulation de documents, de déductions de culpabilité aux contours encore nébuleux par presse et réseaux sociaux interposés ne conditionnent pas le peuple et ne préparent pas notre justice à produire une condamnation avant dire droit.

En tout état de cause, les Secrétaires Généraux réaffirment leur attachement à l'Etat de droit et exigent que ce dossier soit géré dans la transparence totale et que toute la lumière soit faite dans le respect des droits de chaque partie.

Par ailleurs, les Secrétaires Généraux invitent tous les travailleurs et nos laborieuses populations à se mobiliser pour faire échec à une éventuelle parodie de justice dans cette affaire.

Enfin, les Secrétaires Généraux appellent à une mobilisation générale des travailleurs pour la sauvegarde des libertés démocratiques qui permettront de poursuivre la lutte pour la satisfaction de leurs revendications.

Fait à Cotonou, le 15 novembre 2017

Ont signé

CSTB

Nagnini KASSA MAMPO

CSA-BENIN

Richard d'Almeida

CGTB

Moudassirou BACHABI

COSI-BENIN

Basilia ODJOUBE

UNSTB

Emmanuel ZOUNON

CSUB

Christophe HOUSSIONON

CSPIB

Christophe DOVONON

La CSTB exige la libération immédiate de Laurent METONGNON premier prisonnier politique de l'ère TALON

Convoqué la veille après 19 heures à la Brigade Economique et Financière (BEF), le camarade Laurent METONGNON a été écouté le vendredi 17 novembre 2017 entre 11 heures et 12 heures. Mais au lieu de le libérer aussitôt, la police va le faire attendre pendant des heures avant de lui parler de confrontations à organiser. Déjà une torture morale!

Au bout de leur procédure, la police décide, contre toute attente, de le garder à vue. Le dimanche 19 novembre 2017 dernier son domicile a même été perquisitionné pour la recherche de quel document on ne sait. Le pouvoir de TALON veut renouer ainsi avec les détentions politiques de la période KEREKOU-PRPB.

En effet, ce qu'on semble reprocher au camarade Laurent METONGNON est que le Conseil d'Administration de la CNSS (CA/CNSS) qu'il a présidé entre 2013 et 2016 a autorisé des placements à la BIBE pour un montant total de 17,5 milliards de FCFA. Le gouvernement de TALON en Conseil des Ministres et à grande publicité médiatique, déclare que la BIBE était moribonde et qu'un placement à ladite banque faisait courir des risques aux finances de la CNSS. Ainsi le raccourci est vite trouvé de dire sans preuves, que c'est contre des « commissions occultes » de 71 millions que ces placements ont été faits. Alors :

- 1- Si les commissions sont occultes, comment est-ce que le gouvernement et ses griots en sont-ils rentrés dans le secret ?

- 2- Puisque le Conseil des Ministres s'appuie entre autre sur un rapport d'enquête de l'Inspection Générale des Finances (IGF), cette structure a-t-elle pris soin d'écouter notre camarade comme le demandent les règles en la matière avant de déposer son rapport-réquisitoire?
- 3- Comment le gouvernement et ses témoins à charge expliquent-ils que de 71 millions les commissions « occultes » descendent à 2.5millions transmis en **quatre tranches**, plus du champagne? (selon les propres déclarations de l'ancien DG/BIBE Monsieur BOCO à l'audition de ce vendredi 17 novembre 2017)
- 4- Laurent METONGNON, fut-il président du Conseil d'Administration, avait-il le pouvoir d'autoriser à lui tout seul la direction générale de la CNSS à faire des placements ?
- 5- Même si la BIBE était en difficultés, les autorités gouvernementales, notamment le ministre des finances, n'avaient-elles pas pris des arrêtés de réhabilitation notamment de nomination d'un Directeur Général par intérim ?
- 6- Aussi malgré tout ce que le pouvoir colporte, les 17.5 milliards, en question ne sont-ils pas toujours disponibles dans le compte de la CNSS qui peut les retirer à tout moment? Où se trouve alors l'infraction commise ?

Peuple du Bénin, travailleur de toutes catégories, si nous nous sommes permis toutes ces interrogations, c'est surtout pour aider à mieux comprendre le caractère éminemment politique de l'action en cours. Non seulement Laurent

METONGNON est un financier pouvant connaître et aider à dénoncer et à combattre la manière rageuse dont TALON et compagnie raclent les fonds du trésor public, mais il reste une figure de proue de la lutte pour les libertés et la bonne gestion des ressources du pays. C'est à ce titre qu'il est l'un des principaux responsables du Front pour le Sursaut Patriotique (FSP). C'est d'ailleurs pour son professionnalisme, sa probité et son patriotisme que la CSTB l'avait désigné comme son représentant au CES pour deux (02) mandats et au CA/CNSS pour la période allant de 2013 à 2016.

En décidant de s'attaquer honteusement à Laurent METONGNON, le pouvoir prédateur et pillier de TALON déclare la guerre aux travailleurs à travers le représentant de la Confédération la plus représentative du pays. Les pilliers pensent aller à la répression et aux procès politiques pour faire taire toute voix critique. Mais c'est peine perdue. Les travailleurs et les peuples de notre pays sont aguerris de leur propre expérience et de l'expérience des peuples des autres nations.

Aujourd'hui où les dictateurs tombent les uns après les autres, le Bénin

ne sera jamais le champ fertile à l'expérimentation de l'autocratie de type césariste que tente d'instaurer TALON. Si le pouvoir doit persister dans la provocation et les complots, les travailleurs en alliance avec tout le peuple affamé apporteront la riposte nécessairement foudroyante et ils s'y attèlent.

Pour l'immédiat, la CSTB, à la suite du Comité de Suivi du FSP, exige la libération sans condition et sans délai de Laurent METONGNON. L'ère des détenus politiques et d'opinion est à jamais révolue dans notre pays.

La CSTB appelle tous les travailleurs de tous les secteurs, civils comme militaires, à se tenir prêts au combat, de jour comme de nuit contre les violateurs des libertés, les prédateurs et affameurs du peuple.

Travailleurs du Bénin, mettons-nous alors en ordre de bataille !

Rendons-nous massivement au tribunal dès que METONGNON sera présenté au procureur de la République.

Enfants du Bénin debout !

Cotonou, le 20 novembre 2017

Le Secrétaire Général Confédéral

Nagnini KASSA MAMPO.-